

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-929

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 24**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le montant de la dotation globale de fonctionnement »

les mots :

« ce montant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.